

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
7 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le 7 juin, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS : Karine MICHOT, Christophe BESNE, Marc REUILLON, Gilles SAGET-LETHIAS, Nicole LOUVEAU, Yannick CONGRAS, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Séverine BESCHON MARTY, Claude PASDELOUP, Philippe TINGAULT, Leïla SALHI

ABSENTS EXCUSES : Hervé BARON, Jérôme MARCADET (a donné procuration à Karine MICHOT), Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON)

Secrétaire de séance élue : Yannick CONGRAS

TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame la Maire expose les travaux de rénovation dans le centre bourg et extension (route de Coulommès, rue de la Bièvre) de l'éclairage public. Ils débiteront en septembre 2018. Les lumières orangées seront remplacées par des Leds à lumière blanche. Les devis s'élevaient à un montant de 54 351,39 €
Le SIDELC a été sollicité et versera une subvention de 14 000 €. Un emprunt de 70 000€ a été contracté.

COMMUNE NOUVELLE

Un projet de commune nouvelle regroupant les communes de Feings, Fougères sur Bièvre, Ouchamps, Thenay et Contres et à l'étude.

Une lettre sera distribuée et des réunions d'information seront faites dans chaque commune.

LAVOIR

Les arbres seront élagués et la cheminée endommagée par la tempête sera réparée.

ENEDIS

Des travaux d'élagage et de remise en place des lignes électriques seront remises en place en juillet au lieu-dit Les colleries.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR UN EMPLOI NON PERMANENT
(Délibération 2018-21)

Considérant qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité relatif à l'entretien des espaces verts et des espaces publics, au maintien en bon état de la voirie, ainsi que le petit entretien du matériel et des locaux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste d'adjoint technique contractuel pour un emploi non permanent.

Cette délibération régularise une situation de fait et anticipe les prochains recrutements éventuels à ce même type de poste.